



**Marché Public de fournitures courantes et services
Marché à procédure adaptée**

Cahier des Charges

**MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL
pour les bâtiments communaux à CANNES ECLUSE 77130**

Commune de CANNES ECLUSE

67 Rue Désiré Thoison 77130 Cannes Ecluse

Téléphone : 01.60.73.57.00 : *dgs@cannes-ecluse.com*

Date limite de remise des offres : mercredi 04/11/2015 à 17h00

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

1.1 - Objet

Le présent marché a pour objet :

- **la fourniture de gaz naturel rendu site pour l'alimentation des sites suivants :**
 - Ecole maternelle
 - Groupe scolaire élémentaire
 - Hôtel de ville
 - Mille clubs
 - Eglise
 - Salle polyvalente
 - Centre de loisirs
 - Gymnase
 - Bâtiment place de Gaulle (ancienne mairie)

- **les services associés à la fourniture définis à l'article 3.**

1.2 - Durée du marché

Le début de la fourniture et de la livraison de gaz naturel est fixé au 01/01/2016
La durée du marché est fixée à 2 ans.

1.3 - Parties contractantes

D'une part,
Commune de Cannes Ecluse, représentée par M. Miguet son maire

D'autre part,
Le fournisseur de gaz naturel, représenté par son Directeur.

1.4 - Définition des besoins

La consommation annuelle prévisionnelle de gaz est estimée à 976.000 MWh. Le gaz naturel sera utilisé principalement pour le chauffage voire également la production d'eau chaude sanitaire des locaux.

Les consommations et profils des sites sont détaillés en Annexe 1 et 2.

ARTICLE 2 - PIECES DU MARCHÉ

Les pièces contractuelles sont les suivantes par ordre de priorité :

- Pièces contractuelles particulières :
 - L'acte d'engagement (DC3),
 - Le bordereau de prix,

- Le Cahier des Charges,
- Le mémoire technique du titulaire,
- Pièces générales (non jointes) :
 - Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés Fournitures Courantes et Services (CCAG FCS).

ARTICLE 3 - SERVICES ASSOCIES A LA FOURNITURE DE GAZ

En complément de la fourniture, la commune de Cannes Ecluse souhaite les services listés ci-après. Ces services feront partie du prix de la fourniture.

3.1 - Relation Clientèle

Le titulaire du marché est tenu d'assurer une relation client permanente et de qualité. Elle permettra :

- Un accès téléphonique dédié, avec un interlocuteur identifié disposant d'un numéro de ligne directe, disponible aux heures ouvrables, pour toutes questions relatives aux consommations, à la facturation, aux conditions techniques de fourniture, aux relations avec le Gestionnaire de réseau. Le candidat précisera les coordonnées de l'interlocuteur.
- Un accompagnement, à minima 1 fois par an, sur la maîtrise des consommations, la précarité énergétique, le développement durable.
- Un point sur l'exécution du marché, à minima 1 fois par an, comprenant :
 - Suivi de l'exécution du marché,
 - Evolution du périmètre du marché,
 - Analyse de dérives éventuelles,
 - Informations et conseils sur l'énergie, l'environnement et les nouvelles technologies,
 - Informations sur les évolutions réglementaires en lien avec le marché.

3.2 - Aide à la gestion

Le titulaire du marché devra assurer et présenter les prestations suivantes concernant la facturation :

- La fourniture d'un compte par accès Internet dédié et sécurisé afin d'accéder aux informations relatives :
 - au contrat, aux factures, etc...
 - à l'historique des consommations en MWh ou en KWh,
 - à des alertes en cas de dérive de consommations,

Cet espace dédié devra permettre l'export de données sous format informatique compatible avec les outils de suivi en place chez le client.

Il fera l'objet d'une présentation et d'une mise en mains auprès des différents utilisateurs, dans le mois suivant le début du marché.

- Pour les sites, si relevé mensuel, le titulaire fournira sur la facture un historique des consommations sur douze mois glissants.
- Le titulaire du marché établira annuellement un bilan financier et énergétique pour l'ensemble des sites. Ce bilan, fourni sous format électronique et papier sera présenté lors d'un rendez-vous téléphonique annuel.

Le candidat fournit dans sa réponse une présentation commerciale du bilan.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES

4.1 - Contenu des prix

Les prix correspondent à une fourniture de gaz naturel rendue site (c'est à dire au prix de la molécule de gaz acheminée jusqu'aux points de comptage) et aux services d'accompagnement inclus au contrat.

Les prix seront fermes, non révisables sur la durée du marché tant sur le terme fixe que sur le terme de quantité.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse.

4.2 - Engagement de consommation

Aucun engagement de consommation ne sera appliqué dans le présent marché.

4.3 - Présentation des factures

Modalité de règlement

Le titulaire émettra un échéancier mensuel par point de livraison. La régularisation s'effectuera en fin d'année.

Facture

Les factures seront établies à terme échu et devront comporter les numéros du marché et du bon de commande.

Les factures seront adressées par courrier simple à l'adresse suivante avec précision du l'endroit du point de livraison :

Mairie de Cannes Ecluse 67 rue Désiré Thoison 77130 Cannes Ecluse

4.4 - Modalités de règlement - Délai de paiement

Le paiement se fera par mandat administratif. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture.

ARTICLE 5 - VARIANTES

Les variantes sont autorisées, notamment sur la durée du marché. Le candidat pourra proposer un prix révisé.

ARTICLE 6 - MODALITES D'ENVOI DES OFFRES

Les candidats pourront envoyer leurs offres :

- soit remis en main propre à la mairie contre remise d'un « bordereau de réception »
- Soit envoyé en recommandé avec accusé de réception

SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Les critères intervenant sur le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
Valeur économique	50
Valeur technique	50

Valeur économique

Ce critère sera apprécié au regard de simulations réalisées, en fonction des quantités estimatives de consommation figurant à l'Annexe 1, 2 et 3, en incluant la TVA.

Valeur technique

La valeur technique est appréciée à partir du mémoire technique remis par le candidat :

- Garantie d'approvisionnement : le candidat communiquera de façon détaillée ses principales sources d'approvisionnement : 10 %
- Présentation des actions de Développement Durable des candidats : 10 %
- Qualité de la facturation : 10 %
- Services de gestion de l'énergie en ligne : 10 %
- Accompagnement auprès du Gestionnaire de réseau : 10 %

ARTICLE 7 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à : Mme Cagna-Leroy, mairie de Cannes Ecluse, tél 01.60.73.57.00 – courriel : dgs@cannes-ecluse.com

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE

Le titulaire s'engage à ne pas divulguer les documents ou renseignements communiqués par La commune de Canne Ecluse à l'occasion du présent marché.

De même La commune de Canne Ecluse, s'engage à ne pas divulguer les documents ou renseignements commercialement sensibles, tels que le détail des prix, communiqués par le titulaire à l'occasion du présent marché.

A.....,

Le.....

Le candidat

Cachet et signature

(Signature précédée de la mention «Lu et Accepté»)